



LE PARADIGME DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE : LES IMPULSIONS DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Patrick Gianfaldoni, Lucile Manoury

► To cite this version:

Patrick Gianfaldoni, Lucile Manoury. LE PARADIGME DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE : LES IMPULSIONS DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE. 57e Colloque de l'ASRDLF Territoire(s) et Numérique. Innovations, mutations et décision, Association de Sciences Régionales de Langue Française, Sep 2021, Avignon, France. hal-03584213

HAL Id: hal-03584213

<https://hal.science/hal-03584213>

Submitted on 22 Feb 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



LE PARADIGME DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE :
LES IMPULSIONS DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Patrick GIANFALDONI

Maître de conférences à l'Université d'Avignon (AU)

Laboratoire Biens Normes Contrats (LBNC)

Patrick.gianfaldoni@univ-avignon.fr

Lucile MANOURY

Maitre de conférences associée à l'Université d'Avignon (AU)

Laboratoire Biens Normes Contrats (LBNC)

Responsable d'études à l'Atelier Coopératif (cabinet spécialisé dans l'ESS et le
développement local)

Lucile.manoury@univ-avignon.fr

Résumé :

L'objet de notre contribution est centré sur le développement territorial durable, appréhendé comme un paradigme pour lequel et dans lequel l'économie sociale et solidaire est pleinement engagée. Après avoir livré les contours et contenus théoriques de ce paradigme puis énoncé les trajectoires tendant à se dessiner, nous voulons montrer que l'économie sociale et solidaire (ESS) impulse des dynamiques socio-économiques conduisant à l'édification de ce paradigme. Les organisations instituées (OESS), dans leur diversité, contribuent par leurs projets créatifs et leurs activités innovantes au développement territorial durable, mais dans une grande hétérogénéité fonctionnelle/opérationnelle. L'accréditation d'une telle hypothèse conduit à nous interroger sur la plausibilité d'un écosystème territorial durable qui maillerait pour l'essentiel des OESS. Cette problématique ne prend tout son sens qu'au travers d'un diagnostic territorial, qui prend appui sur une recherche conduite sur le Pays d'Arles

Mots clefs : développement territorial, durabilité territoriale, économie sociale et solidaire, ressources territoriales, écosystème territorial.

Introduction

Les territoires ne sauraient être appréhendés, selon Colletis et Pecqueur (2005), comme « de simples regroupements spatiaux infranationaux de taille variable mais plutôt comme des entités socialement construites résultats de processus particuliers de coordination d'acteurs ». A ne pas confondre avec un espace administratif, le territoire est défini par Pecqueur (2000) comme « un concours d'acteurs, ancré dans un espace géographique délimité (même si la frontière peut être floue et provisoire) qui vise à identifier puis tenter de résoudre un problème ou de bénéficier d'un avantage jugé comme partagé par les acteurs ». Torre (2015) précise que les territoires « s'élaborent par les oppositions et compromis entre acteurs locaux et extérieurs et s'inscrivent dans le long terme, avec une histoire et des préoccupations ancrées dans les cultures et les habitudes locales, la perception d'un sentiment d'appartenance, ainsi que des formes d'autorités politiques, des règles d'organisation et de fonctionnement spécifiques ».

Nous appréhendons en premier lieu le développement territorial durable comme un paradigme en cours de constitution, généré par trois approches théoriques et politiques du développement territorial : la formation de « systèmes productivo-résidentiels » ; le développement industriel ; le développement local. Afin de faire ressortir les trajectoires, qui tendent à se dessiner, il importe de clarifier les trois acceptions de la durabilité territoriale (faible, forte, a-croissante) ainsi que les trois conceptions stratégiques de développement territorial (exogène, endogène, autocentrée). En second lieu, nous voulons montrer que l'économie sociale et solidaire (ESS) impulse des dynamiques socioéconomiques conduisant à l'édification de ce paradigme. Les organisations instituées (OESS), dans leur diversité, contribuent par leurs projets créatifs et leurs activités innovantes au développement territorial durable, mais dans des postures stratégiques et des situations productives, sociales, éducatives ou culturelles, accréditant l'hypothèse d'une grande hétérogénéité fonctionnelle/opérationnelle. A la suite, l'analyse à la fois des formes-modalités de partenariat entre OESS et de la fonctionnalisation des ressources locales doit nous interroger sur la plausibilité d'un écosystème territorial durable qui maillerait pour l'essentiel des OESS.

Cette problématique ne peut prendre tout son sens qu'en reposant sur un diagnostic territorial. Celui-ci prend appui sur une recherche conduite sur le Pays d'Arles, qui compte 171 600 habitants, dont quasiment la moitié réside sur l'Agglomération d'Arles Crau Camargue Montagnette, une de ses trois communautés. Le territoire est connu pour sa richesse patrimoniale, historique comme culturelle, fortement contributrice de l'identité locale, tout comme l'est la tradition agricole et notamment taurine. Le Pays d'Arles est néanmoins terre de contrastes : contrastes socioéconomiques dont témoignent les écarts de revenus fiscaux et la

présence de Quartiers Urbains Sensibles sur les villes principales, Arles, Tarascon ou encore Chateaufort ; contrastes culturels que traduisent des tensions visibles entre traditions encore vivaces (tauromachie, reine d'Arles, ...) et dynamiques culturelles, au titre desquelles l'art contemporain tient désormais une place majeure en ses différentes expressions, notamment visuelles (architecture, photo, peinture, ...). Le Pays d'Arles est également connu pour sa dynamique en terme d'Economie Sociale et Solidaire (ESS), symbolisé par l'existence d'un réseau des acteurs de l'ESS en Pays d'Arles, le RESSPA, cependant mis en sommeil depuis 2018. L'ESS y est représenté par quelques 350 employeurs de l'ESS, totalisant 16,3 % de l'emploi privé, taux supérieur à la Région (11,6 %) (CRESS, ACCM, 2015).

Une première étape de l'étude, entreprise mi 2020 et conclue en juin 2021, visait à identifier les croisements entre Economie Sociale et Solidaire et Développement Territorial Durable. En associant des étudiants du Master Politiques Sociales d'Avignon, un diagnostic socioéconomique et sociopolitique et une enquête ont été réalisés, cette dernière ciblant quelques 35 acteurs de l'ESS et de représentants de l'action publique locale, sur la base d'entretiens semi directifs. Les entretiens avec les acteurs de l'ESS – et la collecte d'informations organisationnelles – comportaient 3 volets centraux dédiés à la caractérisation de l'organisation (taille, objet, activités, positionnement partenarial), du territoire et de la Transition Ecologique/Economie circulaire. Les entretiens avec les représentants d'acteurs publics, élus comme techniciens, ont complété la caractérisation/ représentation du territoire et du développement durable, mais aussi permis de recueillir leur regard sur l'ESS. Le postulat du territoire comme construit social a ici prévalu, positionnant le développement territorial durable au croisement des imaginaires et des relations des acteurs en présence.

1. Les fondements du développement territorial durable

Les territoires ne se réduisent ni à des espaces physiques, ni géographiques, ni même administratifs mais n'ont de sens qu'au travers de leur construction sociale, économique et productive. Dès lors, comment caractériser le développement territorial (DT) ? (1.1.) En prolongement, comment catégoriser la durabilité territoriale ? (1.2.) Des réponses apportées à ce questionnement découle un cadre de réflexion sur l'inscription territoriale des organisations instituées de l'économie sociale et solidaire et sur leur mode de révélation et de valorisation des ressources territoriales (1.3.).

1.1. Caractériser le développement territorial

Dans l'ouvrage de Dagbri et Zaoual (2006), le développement territorial est défini comme étant « le résultat de l'interaction de plusieurs caractéristiques : son histoire, sa structure socio-économique, socio-culturelle, socio-politique etc. Les spécificités locales jouent ainsi un rôle primordial dans le processus de développement des territoires ». A la suite de Torre (2015), on peut avancer trois caractères significatifs attachés aux processus de développement territorial :

- L'effectivité du mode de gouvernance territoriale multi parties prenantes, inclue les services publics déconcentrés et les collectivités territoriales, les entreprises productives, les organismes consulaires, les associations et les organisations représentatives de la société civile. Le mode de gouvernance territoriale repose ainsi sur des dispositifs élaborés et portés communément.
- L'intensité et les contenus des liens de coordination et de coopération entre différents acteurs dépendent des représentations ainsi que des pratiques sociales et institutionnelles. Ils révèlent les logiques dynamiques d'innovation territoriale à l'opposé des facteurs d'inertie-conservation territoriale.
- Les problématiques contemporaines d'exploitation, de rareté et d'usure des espaces naturels introduisent les questions d'usage des ressources, d'aménagement territorial et d'attractivité. Ces problématiques viennent percuter les activités productivistes et consuméristes, tout autant en rapport avec les secteurs de transformation proprement dit qu'avec l'économie touristique, résidentielle ou de la grande distribution.

Le développement territorial se prête à **trois approches théoriques et politiques dominantes**.

La première se réfère à un développement territorial reposant sur des « **systèmes productivo-résidentiels** » (Davezies, Talandier, 2014). Au niveau d'un bassin de vie, un rôle primordial est accordé à la demande externe, en distinguant deux catégories d'activités : motrices ou basiques d'une part, qui répondent à la demande externe (productions agricoles ou industrielles vendues à l'extérieur) ; « **présentielles** » non locales d'autre part, qui satisfont la demande locale (revenus extérieurs via le tourisme, offre de résidences secondaires, attrait pour des retraités, gains anticipés pour des investisseurs en patrimoine, ...) (Torre, Vollet, 2016). Ce type de développement suppose de promouvoir une qualité de vie et une diversité de services (culturels notamment) et induit une démarche de marketing-marquage territorial.

La deuxième approche, au croisement de l'économie industrielle et de la gestion, a pour objet **le développement industriel territorial** par « **filiérisation** » ou polarisation industrielle. D'une part, la constitution de filières de locales production ou la maîtrise de stades stratégiques de filières de transformation à dimension régionale, nationale ou transnationale, participent du développement industriel territorial. D'autre part, la constitution de systèmes localisés de

production et d'innovation (SLPI) (Massard, Torre, 2004) ont donné lieu à une typologie : d'un côté les clusters et les pôles de compétitivité, de l'autre les districts industriels et les systèmes de production locaux.

La troisième approche longtemps partagée entre géographes et économistes est celle du **développement local**, entendu comme le développement de territoires géographiques de petites ou de moyennes tailles, qui associe des acteurs publics et privés (plus ou moins institutionnalisés). Leurs modes de coordination construits sur de la confiance relationnelle favorisent la coopération, sans pour autant exclure les rapports de concurrence ou de rivalité (Aydalot, 1986 ; Greffe, 2002). En réaction sinon en opposition radicale avec le mouvement de mondialisation et ses corollaires liés aux délocalisations productives, les politiques et stratégies de développement local visent à sélectionner les opportunités les plus favorables pour développer de nouvelles marges d'autonomie par rapport aux centres de décision externes. Sont signifiantes les pratiques d'innovation sociale et l'inventivité des populations locales, la mobilisation de forces locales, qui s'incarnent dans l'économie solidaire (hybridation des ressources et espaces publics de proximité).

Trois principes fédérateurs président au développement local : la recherche d'un « bien-être collectif » ; un projet de développement global ou intégré d'abord initié de bas en haut (bottom-up), un principe de gouvernance territoriale et d'action publique locale étroitement associé à la concertation et participation de la société civile. Quatre traits saillants caractérisent le développement local : un processus de mobilisation d'acteurs autour d'une stratégie réactive face aux contraintes extérieures, la volonté collective de valorisation des « richesses locales », un nécessaire changement de mentalité des acteurs de la société civile devant être tournés vers la création, le rôle central des institutions publiques et des collectivités locales dans la coordination des acteurs.

1.2. Catégoriser la durabilité territoriale

Selon Flipo (2016), trois positions sur le développement durable sont fondamentalement à dissocier et à opposer. La première affirme que le développement est intrinsèquement soutenable grâce aux effets vertueux de l'économie de marché et aux innovations techniques-technologiques résultant des dynamiques de recherche. La seconde avance que les entreprises et autres acteurs économiques doivent être incités à s'adapter aux enjeux politiques, institutionnels et organisationnels du développement, en élargissant leur responsabilité sociale et environnementale tout en intégrant des principes démocratiques à leur mode de

comportement. La troisième remet en cause l'idée même de développement en l'assimilant à la croissance économique, postulat conduisant à valoriser les droits de la nature et à privilégier une appropriation citoyenne des besoins. Aussi, apparaît-il nécessaire de **distinguer trois acceptions de la durabilité territoriale : faible, forte et a-croissante**.

La première acception – durabilité territoriale faible – ne remet pas en cause les limites écologiques, sociales et anthropologiques de la croissance pensée exclusivement en termes individualistes-productivistes-consuméristes. Elles se réfèrent aux modèles économiques théoriques libéraux, qui stipulent que les destructions de stocks de capital naturel sont en mesure d'être compensée par la création d'autres stocks permise par les flux d'innovations technologiques incorporées (Solow). Une démarche microéconomique complémentaire apparente les destructions à des externalités négatives produites correspondant à des coûts environnementaux « hors marché » ne permettant pas l'optimisation. L'optimum social nécessite alors un processus d'internalisation des externalités négatives suivant deux modalités : des procédures de taxation ou de subvention (Pigou) ; des réarrangements privés débouchant sur la constitution de marchés de droits de propriété (Coase). Dans les deux cas, l'Etat doit intervenir, soit en réglementant-contrôlant, soit en encadrant-régulant le marché de droits échangeables.

Les politiques publiques environnementalistes conventionnelles découlent de ce formatage idéologique, avec en relais puissants les stratégies entrepreneuriales de marketing (images écologiquement responsables et *greenwashing*) et de RSE (entreprise citoyenne et croissance verte)¹. Par correspondance et influence, les « biens moraux » entrent dans une rationalité utilitariste, jusqu'à élargir le périmètre des préférences des consommateurs à des valeurs marchandes conditionnées par des achats éthiques revêtant tout au moins une valeur symbolique (Orange, Vatteville, 2009).

La seconde acception – durabilité territoriale forte – en rupture avec le modèle productiviste, se traduit par l'application de normes de sobriété énergétique et alimentaires, de décisions afférentes à la (re)localisation d'activités de production agricole et industrielle, de promotion d'activités innovantes dans la mobilité des personnes et le traitement des déchets. Les activités consistant à recycler, ressourcer, réemployer des ressources matérielles-immatérielles locales, caractérisent le développement territorial d'un point de vue écologique. Comme le précise

¹ Comme le souligne Aggeri et Godard (2006), traduction du terme anglo-saxon *Corporate Social Responsibility (CSR)*, la RSE s'inscrit pleinement dans le développement durable « en démontrant qu'il peut être rentable d'être une entreprise durable et socialement responsable » (p.14) dont la dynamique repose sur une innovation intensive matérialisée en produits nouveaux permettant de concilier pérennité économique avec finalité environnementale et valeurs éthiques (p.17).

Mancebo (2007), « l'usage des ressources à partir d'une problématique relationnelle », « la décision de leur mobilisation » et « le choix des conditions de leur exploitation », sont des marqueurs territoriaux qui rendent intelligibles l'écosystème dans lequel les acteurs-actants peuvent s'inscrire, s'autonomiser ou s'auto-organiser. Dans ce sens, il convient de considérer l'écologie industrielle, l'économie circulaire et l'économie de la fonctionnalité comme trois trajectoires majeures actuelles du développement territorial durable.

Tout d'abord, l'écologie industrielle peut se définir comme « un principe d'action collective dont les objectifs sont de rendre moins linéaires les flux en minimisant l'usage de matières premières dans le processus de production, en réduisant les déchets et en limitant les impacts sur l'environnement » (Gobert et Brullot, 2017). La matérialisation territoriale de projets en écologie industrielle engage des collectivités territoriales et des acteurs économiques dans des coopérations afin de mieux circulariser les flux de matières, des mutualisations sur les approvisionnements, les procédés ou sur les coûts d'activité.

Partant « du souci d'économiser et de recycler les matières premières pour éviter l'épuisement de leurs stocks » (De Perthuis, 2014), l'économie circulaire a pour finalité d'augmenter la durabilité et la réparabilité des objets (à travers notamment les normes d'écoconception), et d'organiser un recyclage plus intensif des déchets et des matériaux, y compris à travers des symbioses inédites entre des processus industriels dont les uns pourraient utiliser les déchets des autres.

Quant à l'économie de la fonctionnalité, elle s'attèle à une plus grande ambition encore : « optimiser la fonction d'usage des biens et services tout en réduisant la consommation matérielle et énergétique », par « une absence de transfert des droits de propriété au client » et un recentrage sur la valeur d'usage ou sur les effets utiles procurés dans l'usage grâce à l'intégration biens-services (Maillefert, Robert, 2017). Dans un optique de coproduction prestataires-usagers, les biens matériels deviennent de fait des supports de services (Perret, 2014).

La troisième acception – durabilité territoriale a-croissante – se dégage encore plus radicalement de la pensée utilitariste, des régimes productivistes et des comportements individualistes, en formulant deux principes-clés (Besson-Girard, 2006 ; Latouche, 2008) :

- l'autolimitation dans l'usage des ressources implique à la fois une libération des individus quant aux valeurs consuméristes et aux addictions à des besoins fictifs, et la constitution d'espaces publics de délibération politique dans lesquels ils puissent donner du sens à leur existence ;

l'autonomisation à la fois de la personne et de la société civile vis-à-vis de l'ordre marchand et industrialiste présuppose à la fois une socialité des individualités reposant sur leur émancipation de l'interdépendance marchande et de l'artefact technologique, et sur leur auto-organisation consciente et lucide au travers d'activités alternatives de production et d'échange.

A la lumière du paradigme développementaliste et de la bifurcation décroissante, les politiques publiques ainsi que les stratégies d'acteurs privés s'inspirent des préconisations de la transition écologique. Si elles tendent à se situer ou à être mises en tension entre imprécations d'une durabilité faible et normes exigeantes d'une décroissance conviviale, la relocalisation des activités et l'agir local manifesté par la multiplication d'expérimentations et d'initiatives locales expriment néanmoins la revalorisation d'espaces collaboratifs et coopératifs de proximité ainsi que la régénération de liens de sociabilité (Laigle, 2013). C'est pourquoi le type de rapports qu'entretiennent les organisations instituées de l'économie sociale et solidaire (ESS) avec leur territoire, qu'il soit d'appartenance ou d'adhésion, apparaît essentiel pour spécifier l'effectivité de leur contribution à la durabilité ou soutenabilité économique, sociale et environnementale.

1.3. La valorisation des ressources territoriales

L'analyse du développement territorial durable en lien avec les organisations instituées de l'ESS (OESS) présuppose **un exercice d'identification des ressources territoriales mais également de leur stimulation-engendrement**, à des fins de préservation ou de création. Il importe de discerner les ressources d'un territoire des facteurs productifs ou des actifs patrimoniaux (Benko, Pecqueur, 2001). Les ressources constituent « une réserve, un potentiel latent ou virtuel » de matières ou de nature immatérielle, mais se présentent aussi comme des règles pratiques peu codifiées. Les ressources territoriales sont désignées comme génériques si elles possèdent la propriété d'être facilement utilisables et transférables sur un plan technique, indépendamment de leur espace de dotation : main-d'œuvre non qualifiée, non utilisée mais en possession de savoir-faire ; stock de capital sous forme d'épargne liquide et non utilisée (thésaurisée) ; gisements en matière première non exploités ; information disponible sous forme codifiée mais non utilisée. Les ressources territoriales revêtent un caractère spécifique si elles possèdent une qualité, une identité, attachées à leur territoire d'engendrement. En ce sens, elles sont intransférables (car incommensurables) ou difficilement transférables. De telles ressources se matérialisent à la fois par des matières, paysages, édifications, aux attributs de patrimoine naturel et historique idiosyncratique, par des connaissances et savoirs tacites, et par des systèmes de valeurs culturelles implantées.

Les ressources potentielles localisées sont soit révélées par des procédures de standardisation-reproductibilité, de par leur généricité, soit par des démarches originales de patrimonialisation-identification-reproductibilité, de par leur spécificité (François *et Al.*, 2013). Suivant la seconde voie, l'activation complexe engagée requiert « une dynamique collective d'appropriation et de justification des liens au territoire par des acteurs », processus cognitif relationnel et intentionnel de légitimation dans un espace de reconnaissance partagée (Janin *et Al.*, 2016). La révélation des ressources précède donc leur valorisation comme le soulignent fort justement Colletis et Pecqueur (2018) : « Avant de créer, par métamorphose, les conditions de valorisation d'une ressource, il faut la nommer et, ce faisant, la révéler. Une ressource collective qui ne serait formulée par personne, n'existerait pas. Il faut donc qu'un collectif d'acteurs concernés puisse se réunir et révéler le problème commun à résoudre ou la ressource commune à valoriser », exprimant ainsi sa valeur d'usage.

La valorisation des ressources territoriales correspond à des processus de transformation en facteurs et actifs socio-productifs échangeables au travers de rapports monétarisés (à dimension marchande et non marchande) et non monétarisés. Pour reprendre la grille de lecture de François *et Al.* (2013), deux « dynamiques modificatrices » sont à l'œuvre :

- Dans un optique d'avantages territoriaux différenciatifs, la spécification traduit l'intention d'affermir-enraciner le caractère spécifique des ressources ou parallèlement de marquer-labelliser des ressources génériques, déterminants de l'attractivité d'un écosystème territorial ;
- Dans un optique d'avantages territoriaux comparatifs, la banalisation traduit l'intention de « génériciser » par détournement, transfiguration, artificialisation, des ressources spécifiques ou parallèlement de conforter le caractère générique des ressources par normalisation accrue et homogénéisation-dotation en facteurs et actifs concurrentiels.

Les organisations instituées de l'ESS (associations, coopératives, mutuelles et fondations) s'intègrent pleinement dans les dynamiques de développement territorial en étant vecteur d'innovation sociale (Klein, 2014). En considérant le territoire « comme la base de leur activité et de leur développement » (Colletis, Gianfaldoni, Richez-Battesti, 2005), les OEES attestent d'une présence, d'un ancrage territorial jusqu'à des formes d'encastrement, les conduisant à s'approprier ou à incorporer les propriétés du territoire. Leurs modes différenciés de révélation et de valorisation des ressources territoriales dépendent par conséquent de leur inscription territoriale, laissant apparaître **trois conceptions stratégiques dissemblables du développement territorial**.

Le développement territorial exogène fait référence à la localisation d'entreprises « allogènes » ou le rachat d'entreprises têtes de pont territoriales, et obéissant à des stratégies captation de marchés, voire de prédation. Sous l'angle de la régulation et gouvernance extraterritoriale, les logiques concurrentielles de capture de marchés impliquent des comportements stratégiques façonnés par la compétitivité-prix (taille critique) et la compétitivité-qualité (qualifications techniques). Les territoires sont simplement entendus comme des espaces délimités géographiquement et administrativement, des territoires appropriés pour s'approprier des ressources spécifiques afin de les « générer » ou s'appuyer sur des ressources génériques. Les groupes coopératifs, mutualistes et associatifs investissent ainsi les territoires, par expansion géographique, poursuivant des objectifs économiques et financiers afférents au changement d'échelle justifié par les nécessités d'industrialisation de leur production (standardisation fonctionnelle et opérationnelle, différenciation des biens et services, économies d'échelle et de gamme, diversification, ...). Ce constat est désormais largement partagé (Paché et Chalencon, 2007 ; Richez-Battesti et Malo, 2012 ; Lacroix et Slitine, 2019).

Le développement endogène mobilise des acteurs « autochtones » ou « indigènes », dont des entreprises, y compris contrôlées par des groupes extérieurs au territoire d'appartenance, qui possèdent collectivement des capacités cognitives, constitutives d'un « milieu » socioculturel, à révéler des ressources spécifiques et à valoriser des actifs spécifiques pouvant aller jusqu'à une requalification du territoire (marquage-labelisation). Sous l'angle de la régulation et gouvernance intra-territoriale, les besoins sociaux territoriaux sont perçus par adéquation aux moyens économiques à concevoir et à mettre en œuvre. Les organisations instituées en entreprises sociales, à statut associatif, coopératif ou de sociétés hybrides, développent des projets productifs permettant de répondre à des besoins locaux non couverts relevant à la fois du social, de l'économie et de l'environnemental. Leur ancrage local découle d'une contextualisation territoriale – institutionnelle, historique et organisationnelle, qui ne fait pas pour autant obstacle à un déploiement résilient ou multi-échelle sur des espaces élargis régionaux, nationaux, voire internationaux.

Dans cette perspective, les territoires sont représentés comme des espaces institutionnellement construits ou des territoires « révélés » par des dynamiques d'acteurs le plus souvent associatifs et coopératifs, dans des situations de coordination située. En découlent des rapports ou relations de coopération dans un secteur d'activité ou une filière productive, de coalitions localisées (complémentarités techniques par exemple) ou de pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) focalisés sur un produit (Gianfaldoni, 2017). Les regroupements territoriaux peuvent donner lieu aussi à des plateformes territoriales d'appui ou de services, ou encore à des

tiers-lieux, qui font converger les acteurs partenaires-participants vers l'émergence de projets commun et la formation progressive de communautés de pratiques.

Le développement autocentré relève d'un attachement plus intense au territoire. L'enracinement des ressources naturelles et humaines à leur territoire d'adhésion parallèlement à l'impossible dissociation de l'actif-produit à son territoire de valorisation conduisent à un encastrement territorial des actants-activités. Les maillages, tissés au fil du temps entre acteurs fondus dans le territoire (voir confondus au territoire), sont constitutifs de nœuds de proximité sociale, institutionnelle, cognitive et organisationnelle. Certains projets se sont organisés en association statutaire, d'autres se sont arrêtés à l'association de fait, tous ont opté pour des formes économiques réciprocitaires, solidaires, populaires ou informelles, survalorisant les initiatives citoyennes et en adéquation avec une durabilité a-croissante. La force de cet enracinement de ressources et l'épaisseur du maillage entre acteurs associatifs consacrent une indépendance infra-territoriale et procurent de très forts avantages différenciatifs. Cependant, ces attributs territoriaux peuvent aussi poser un certain nombre de problèmes de *lock-in* (Boschma, 2005), en termes de verrouillage-enfermement territorial et d'absences d'ouverture, d'anticipation ou d'adaptabilité extérieures.

2. L'économie sociale et solidaire au cœur d'un écosystème territorial durable en devenir

Au croisement des trois dimensions de la territorialisation et de l'échelle d'appréciation de la durabilité, l'analyse des caractéristiques intrinsèques de la trentaine d'organisations de l'ESS identifiée au sein du Pays d'Arles contribue à révéler une typologie et avec elle, leur diversité de positionnement au regard du développement territorial durable (2.1). Le prolongement de cette analyse aux formes de relations et partenariats en présence conduit à sérier des fonctions de nature différentes dans la relation à la ressource (2.2). La co-inscription de ces fonctions dans la dynamique territoriale et des compétences qu'elle recouvre apparaît être une condition nécessaire mais insuffisante à la constitution d'un écosystème territorial durable (2.3).

2.1 Une (bio)diversité d'organisations instituées en présence

L'analyse opérée au double niveau de la caractérisation des organisations instituées de l'ESS et du rapport de ces organisations à la durabilité territoriale met en évidence une grande diversité de positions des acteurs enquêtés dans leur rapport au développement territorial durable. En sus de la place accordée à la question sociale ou écologique (dimension socio politique du

projet), tenir compte des organisations instituées de l'ESS en présence impliquent d'appréhender leur statut d'employeur, leur modèle socio-économique, leur mode de gouvernance. Ces caractéristiques conduisent à proposer une typologie au croisement des approches du développement territorial et de la durabilité territoriale.

Des systèmes d'activités présentielle ou résidentielles, représentés au sein de l'échantillon par deux acteurs bancaires, se spécifient par le caractère « allogène » de ces établissements et un rapport qui considère les caractéristiques territoriales à l'aune d'enjeux de développement économique, à l'appui de formes de marketing territorial adaptées à un contexte concurrentiel. Ici, le modèle économique du groupe bancaire prévaut aux enjeux sociaux dans un schéma décisionnel qui dépasse le territoire ; La considération environnementale est absente du discours, révélant une attention moindre à la durabilité territoriale.

Des acteurs « autochtones » de l'ESS participent de dynamiques endogènes sans pour autant présenter un même rapport à la durabilité territoriale. Des **systèmes d'activités productives (rel)ocalisées (SAPL)** se caractérisent par des stratégies *ancrées* de spécialisation productive et/ou sectorielle et des activités/produits (biens ou services) marqués territorialement. La révélation /production d'une ressource locale peut, ou non, s'inscrire au regard des principes de l'économie circulaire, conduisant à situer l'acteur dans une logique de durabilité faible - certaines formes d'exploitation coopérative, fruitière par exemple - ou de durabilité forte, comme l'activité de transformation des huiles alimentaires usagées en énergie (POP). Par leur finalité, des activités comme celles développées par POP relèvent ainsi d'**organisations instituées œuvrant en Ecologie industrielle et territoriale (EIT)**. Celles-ci se spécifient en effet par une visée centrée sur « *l'optimisation des ressources, qu'il s'agisse d'énergie, d'eau, de matières, de déchets mais aussi d'équipements et d'expertises, via une approche systémique qui s'inspire du fonctionnement des écosystèmes naturels* » (ADEME). Au croisement de l'ESS et de l'EIT, différents profils organisationnels sont mus par cette finalité :

- l'entreprise sociale « intégrée » au titre de laquelle l'activité génératrice de revenus est en lien avec la mission sociale de l'organisation ; son principal objectif consiste à générer du profit pour permettre à l'activité sociale d'exister (Alter, 2006) ;
- la figure « intrapreneuriale sociale », à but lucratif, contrôlée par des managers décisionnaires et motivée par une stratégie RSE ;
- l'entreprise sociale « encastrée » à but non lucratif, pour laquelle l'intérêt général coïncide avec la nature même de la production (Defourny, Nyssens, 2017). Les activités de cette

dernière sont intrinsèquement destinées à produire des impacts sociaux et/ou environnementaux positifs.

D'autres organisations de l'échantillon se caractérisent par des visées qui organisent leur action et leur modèle socioéconomique en relation étroite avec les enjeux socio-politiques ou sociétaux. Ces **organisations instituées en Economie sociale et solidaire** s'inscrivent dans une durabilité territoriale « a-croissante », autour de deux grands types de figures : proches de l'action publique, comme les associations employeurs opératrices de Politiques sociales ou de développement économique local (ex. plateformes d'initiatives locales), mais aussi figure autogestionnaire, comme le célèbre Longo Mai, ou caractérisé par une configuration délibéraliste, comme l'illustre le tiers Lieu citoyen arlésien « Destination Tiers Lieu ».

Inscrites dans des logiques de développement local auto centré, en raison d'un attachement plus intense au territoire, **des organisations dites « d'enracinement/encastrement des actants-activités »** se donnent pour objet social d'organiser le rapport ou le développement d'activités sur le territoire, ici à visée éducative environnementale (CPIE, Pays d'Arles en Transition) ou culturelle (Pole Culture et Patrimoine), en inscrivant leur action dans une logique de durabilité forte. Partageant des perspectives semblables (durabilité a-croissante), **des organisations dites « réciprocitaires »** se caractérisent quant à elles par des pratiques et principes proches de l'économie populaire ou de l'économie solidaire, dont un recours prédominant au bénévolat.

La diversité de positionnement des acteurs de l'ESS du Pays d'Arles au regard du Développement Territorial Durable repose sur une analyse des caractéristiques intrinsèques des organisations (visées, principes caractéristiques organisationnelles et économiques). Cette analyse confirme que le territoire n'est pas l'objet d'une approche univoque du Développement territorial Durable. Elle invite plutôt à considérer le territoire comme un écosystème territorial dans lequel s'inscrivent différentes trajectoires de développement durable concomitantes, renvoyant à des conceptions différenciées de la territorialisation et de la durabilité de la part des organisations en présence – privées mais également publiques.

Typologie des acteurs au croisement de l'ESS et du Développement Territorial Durable

Durabilité Territorialisation	Durabilité territoriale Faible	Durabilité territoriale Forte	Durabilité a-croissante
Développement territorial exogène	Système d'activités productives présentes - résidentielles : Marketing territorial et Stratégies d'agglomération d'activités <i>Banques coopératives</i> <i>Mutuelles d'assurance et de santé</i>		
Développement territorial endogène	Système d'activités productives (re)localisées : Marquage territorial par produit (biens/services) et stratégies de spécialisation productive sectorielle, formes d'entreprises commerciales <i>Coopératives rizicoles ou fruitières</i> <i>Biocoop</i>	Organisations instituées œuvrant en écologie industrielle et territoriale : Sociétés ou associations porteuses de projets en Economie circulaire ou de la fonctionnalité et stratégies de spécification productive <i>Figure « entrepreneuriale sociale » : ex. PARADE</i> <i>Figure de l'Entreprise sociale « intégrée » : ex. Taco & Co</i> <i>Figure de l'entreprise sociale « encastrée à but non lucratif : La Ressourcerie, La Régie de quartier, Petit à Petit, les SIMONES;</i>	Organisations instituées en économie sociale et solidaire Associations professionnelles adossées à l'action publique ou initiatives citoyennes instituées <i>Associations employeurs en Action Sociale, délégation ou relais de service public porteur de dispositifs: CHRS, ESAT, ACI, foyer d'hébergement.</i> <i>Opérateurs de Développement Economique local, dédié à l'ESS (Intermade) ou non (PFIL ; la Fabrique)</i> <i>Figure autogestionnaire : Longo Mai, Les Centrales Villageoises</i> <i>Configuration délibéraliste : Destination Tiers Lieu</i>
Développement territorial autocentré		Organisations de développement local durable : Enracinement des ressources / encastrement des actants-activités <i>Education à l'environnement et promotion du développement Durable (CPIE, Pays d'Arles en Transition)</i> <i>Pole Culture et Patrimoine (PCP)</i>	Organisations de développement local réciprocal : Formes économiques réciprocales, solidaires, populaires ou informelles, voir traditionnelles <i>Association la Roue (Monnaie locale)</i> <i>Association Convivencia,</i> <i>Association Eclectic Land (Les Recyclables)</i> <i>Association Zéro Déchets</i>

2.2 Une fonctionnalisation territoriale des ressources

Une exploration systémique a complété cette caractérisation des organisations au croisement de l'ESS et du développement Territoriale Durable. Elle s'attache à une première analyse des formes et modalités de partenariat et des rapports aux ressources locales des acteurs, conduisant à formuler l'hypothèse de la coexistence de différentes fonctions sur le territoire.

Il convient ici de distinguer des fonctions de coordinations institutionnelles dédiées à la Transition Ecologique, de fonctions plus opératoires, contributives de processus de spécification des ressources. Dans le cas du Pays d'Arles, un acteur majeur de la coordination institutionnelle en matière de Transition Ecologique est incarné par le Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) du Pays d'Arles, comme le soulignent différentes citations relevées au fil des entretiens. Acteur de référence quant au développement Durable du Pays d'Arles, le PETR est avant tout une organisation instituée de développement territorial au croisement des 3 EPCI (ACCM, CCVBA, TPA) et leurs 29 communes, en lien de coordination avec des acteurs publics supra territoriaux (Etat, Union Européenne). Son rôle est d'élaborer et de suivre des stratégies de Territoire à travers différents outils : Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), Plan Climat (PCAET), programme Leader ou, plus récemment, Contrat de Transition Ecologique. Par ces cadres d'orientations voire de mise en visibilité et les moyens incitatifs alloués, l'enjeu est double : mutualiser les moyens afférents à ces politiques et inciter les acteurs à agir en relation étroite avec les enjeux de Transition Ecologique, qu'il s'agisse de mobilité, d'énergie, d'agriculture ou de Tourisme. Par ce positionnement, le PETR dispose d'une vision approfondie des ressources et actifs du territoire, révélées ou mobilisés au travers d'initiatives ou réalisations situées dans le champ de l'ESS et visant des objectifs de transition écologique ; cependant, l'animation des dispositifs le conduit à agir et interagir à travers une approche « massifiée » des enjeux.

L'intervention sur les ressources suppose un ensemble de fonctions sans lesquelles le cadre politique, aussi coordonné soit-il, ne peut interagir sur les ressources et les actifs au titre du projet de développement dont il porte la responsabilité. La première fonction porte sur **la promotion et la sensibilisation au Développement Durable**, caractéristique d'une des modalités d'intervention d'acteurs de l'ESS. Sans être exclusive à l'ESS – la CCI anime par exemple un *Mix Green* - elle est plus particulièrement incarnée par l'activité – et les formes de partenariats – d'acteurs réciproques, intensément attachés au territoire et à ses ressources, par exemple, Pays d'Arles en Transition, Zéro Déchets ou encore les Recyclables.

Si les acteurs contributifs de cette fonction participent de l'identification de la ressource territoriale, le processus d'identification/révélation implique **des fonctions de connexion et de traduction**, au profit du développement économique local (dispositifs de création d'activités encouragés par la puissance publique), et/ou orientés durabilité, qu'il s'agisse des volets écologique, social ou culturel. Pays d'Arles en Transition, alors qu'il crée les conditions d'émergence de la Roue en Pays d'Arles assume une fonction de connexion, comme en témoigne un bénévole de la Roue, Monnaie Locale en Pays d'Arles : « *La roue Arlésienne historiquement elle est née de Pays d'Arles en Transition, je sais pas si vous connaissez... Ils*

réfléchissent un peu sur des villes plus résilientes, plus inscrites dans leur territoire etc ; Il y a des ateliers pour voir ce qui pourrait être fait, et sur l'économique, ce qui a intéressé le plus de monde c'était la monnaie locale et donc à partir de là qu'on a décidé... c'était pour beaucoup des gens qui venaient de pays d'Arles en transition.(...). Maintenant il y a d'autres personnes, d'autres bénévoles qui sont venus nous rejoindre donc on... on est justement dans cette imbrication des différents réseaux...² ». Des acteurs associatifs comme Petit à Petit, Destination Tiers Lieu ou encore le Pole Culture et Patrimoine, participent, là aussi sans exclusive, de ce type de fonction territoriale. Une des caractéristiques de la fonction de connexion est de faire « trait d'union » entre différentes ressources, qu'elles soient matérielles (un produit naturel ou transformé) ou immatérielles (différentes compétences par exemple). Distincte mais proche de la fonction de connexion, une fonction de traduction se donne à voir, qui « s'attache au processus plus qu'au résultat » selon les termes de la théorie de l'acteur réseau (Callon, 1986). La fonction de connexion renvoie prioritairement à la densité d'acteurs/actants/activités du réseau de l'organisation, la fonction de traduction à la diversité des parties prenantes (acteurs, actants, activités).

Associée ou non à des fonctions de connexion/traduction, il existe bien **une fonction de révélation de la ressource territoriale** incarnée à travers différents projets qu'il s'agisse de déchets (Humus) de compétences culinaires locales (La cuisine partagée), d'huiles alimentaire (Pop). C'est la fonction centrale sur laquelle le Fonds de dotation Luma Arles (rattaché à la Fondation suisse Luma) fonde son activité d'éco conception : se centrer sur la ressource renouvelable – telle que algues, moules, noyaux d'olive ou tournesol, ... - pour en révéler différents usages potentiels. Des acteurs de l'Insertion par l'Activité Economique du territoire, disposent d'une propension singulière à l'identification et à la révélation de ressources locales, qu'il s'agisse de compétences locales ou de nouveaux supports d'activités, à l'instar d'*Actus* autour du cheval, et du taureau en relation avec les manades. Dans la même logique, les entreprises sociales, qu'elle soit à but non lucratif ou intégrées, présentent une prédisposition volontaire à la valorisation de la ressource locale, à l'instar de l'activité de production à base de matières recyclés développées par *le sac Ecologique*.

2.3 Les prémisses d'un écosystème territorial durable

Au-delà de sa richesse patrimoniale, le pays d'Arles dispose d'une diversité d'acteurs au croisement de l'ESS et du développement territorial durable, à travers un ensemble de fonctions assumées mobilisées sur la ressource territoriale. Sur ce territoire étendu, ces acteurs sont

² La Roue Arlésienne, extrait d'entretien bénévole, étude LUMA - Atelier Coopératif, novembre 2020.

cependant en large partie concentrés sur la ville d'Arles, dont la taille, la densité, voire la culture conforte un maillage informel. Ce maillage, comme la(bio)diversité des acteurs de l'ESS, favorise une fonctionnalisation des ressources, créant des conditions favorables à l'émergence d'expérimentations territorialisées.

Les exemples de POP ou de la Cuisine partagée illustrent l'émergence de formes et processus de production et de transformation centrés sur la révélation, l'activation et la valorisation de ressources territoriales.

POP, actuellement sous forme SAS, se définit comme une plateforme de services d'économie circulaire. Organisée en 3 pôles – logistique, hospitalité/accueil, recyclage – autour de la mise à disposition d'espaces, cette dernière vise à faciliter, concernant le premier pôle, le désengorgement du centre-ville à l'appui de partenariats avec des acteurs de la mobilité douce (Taco & Co), et sur le second pôle, le développement d'activités. Le pôle recyclage est une Plateforme de tri centrée sur les déchets valorisables (à la différence d'une déchetterie), activée par différents opérateurs, sur une double fonction de collecte et valorisation. Cette mise à disposition fait de POP « un connecteur » et « un facilitateur », certains opérateurs pouvant collecter et d'autres valoriser différents déchets. Concernant les bio-déchets par exemple, Taco & Co les collecte et les transporte sur la plateforme, l'association Regard les récupère pour fournir, par exemple, les jardins partagés du quartier de Griffeuille, soutenus par Petit à Petit. LUMA a sollicité POP pour la collecte de bio-déchets, par contrat, activité sous-traitée contractuellement à Taco and Co pour le transport. Suivant un mode opératoire semblable, les huiles alimentaires usagées sont valorisées par une association située à l'Île-sur-la-Sorgue, Vegetoil, en les transformant à bio-carburants avec, en perspective, un partenariat avec LUMA sur la création d'une unité de transformation des huiles alimentaires usagées en bio combustible visant à chauffer le parc des ateliers, accueillant les diverses activités de LUMA, issu de la rénovation récente des anciens ateliers SNCF. Dans ce projet, la ressource valorisée se « métamorphose » en actif territorial spécifique inscrit dans des logiques d'économie circulaire.

Créée sous forme de SCIC en 2019, *le projet participatif de cuisine partagée s'appuie sur le pouvoir fédérateur de la cuisine pour « engager un dialogue sur l'alimentation, stimuler le développement local grâce à l'éducation et sensibiliser la communauté aux économies circulaires³ »*. Implantée au cœur du quartier prioritaire de Griffeuille, les activités portent sur la restauration, la conduite d'ateliers collectifs et le développement de parcours professionnalisants. La production locale et la mobilisation de compétences issues du quartier

³ Association Petit à Petit, extrait d'entretien, étude LUMA - Atelier Coopératif, décembre 2020.

sont activées à travers des fonctions de sensibilisation, mais aussi de connexion entre les différentes parties prenantes de la SCIC, internes (usagers, salariés, fournisseurs, autres acteurs, notamment acteurs de l'ESS et associations du quartier) et externes. Les fonctions d'identification et de révélation de la ressource sont centrales, concernant tant les produits que les compétences culinaires locales. L'existence de telles expérimentations territorialisées rend compte de l'importance de « *petites boucles relationnelles vertueuses* ⁴ » favorisant, l'émergence de processus de production et de transformation cohérentes avec les enjeux de la Transition Ecologique et de l'économie circulaire. Peut-on pour autant parler d'écosystème territorial durable ?

L'économie circulaire, concept opératoire du développement territorial durable, recouvrant une « *approche systémique qui s'inspire du fonctionnement des écosystèmes naturels* », s'envisage à partir de réseaux territorialisées voire de formes de filiérisation durable, dont les conditions d'émergence tiennent pour partie aux polarisations. La notion de polarisation renvoie à un processus de concentration d'acteurs permettant des échanges et une synergie de compétences pour structurer des filières d'activités, à l'appui « *des effets d'entraînement générés par des firmes motrices sur leur environnement de proximité* » (Zimmermann, 2008, Perroux, 1955).

Le Pays d'Arles voit l'émergence de premières filières territoriales attachées au développement durable comme la production de paille et de balles de riz (matériaux bio-sourcés). Le projet Humus en Pays d'Arles préfigure une filière durable de transformation : Il doit son existence à une forme de réseau territorialisé organisé autour de la ressource, ici, le déchet fermentescible. Animé par Petit à Petit qui veille à la collecte des déchets fermentescibles citoyens, il implique Taco & Co (collecte déchets issus des commerces, transport), POP (stockage), Regards (compostage à l'appui d'un chantier d'insertion), un opérateur de Politiques Sociales (mise à disposition du terrain), une agricultrice (usage du compost) productrice de légumes dédié aux citoyens et au commerce (restauration). Si un écosystème territorial durable repose sur une démultiplication de filières d'économie circulaire, quelles conditions favoriseraient leur développement, notamment à partir d'expérimentations territorialisées s'attachant à la révélation, activation et valorisation de ressources locales ? Le contexte invite à considérer différents éléments, tels que la valeur collectivement reconnue à la ressource, la mémoire et sa relation à la structuration territoriale, le cadre organisationnel et avec lui, le positionnement et l'interrelation entre action publique et ESS.

⁴ Plateforme Ouverte au Public (POP), extrait d'entretien, étude LUMA - Atelier Coopératif, décembre 2020.

Conclusion

Notre démarche de cadrage théorique a permis de s'interroger sur l'inscription de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans le développement territorial durable. Dans cette perspective, nous nous sommes appuyés sur un diagnostic territorial tiré d'une recherche conduite sur le Pays d'Arles. Ce diagnostic s'est focalisé sur le potentiel et les limites des organisations instituées de l'ESS (OESS) à impulser des dynamiques de développement durable, à insuffler des projets innovants, à mettre à jour des capacités et à saisir des opportunités, en vue de contribuer à des expérimentations et réalisations collectives de transition écologique.

Toutefois, dans le contexte institutionnel du territoire étudié, des limites se donnent à voir : une hétérogénéité et fragmentation au sein de la communauté locale des OESS, des représentations disparates de la transition écologique, de l'économie circulaire, mais aussi de leur appartenance à l'ESS, ainsi que des relations peu stabilisées entre action publique et OESS sur les questions de développement territorial et durable.

Ainsi, les organisations instituées de taille imposante (établissements bancaires coopératifs, mutualistes, associatifs) adhèrent aux valeurs du développement territorial exogène en adoptant des stratégies d'agglomération territoriale (croissance et implantation sans rapport aux propriétés et besoins intrinsèques territoriaux). Alors que d'autres OESS participent pleinement au développement territorial endogène en poursuivant des stratégies de spécialisation (structuration sectorielle) ou de spécification (structuration en filière ou par polarisation sur une activité ou un ensemble d'activités dédiées).

La gouvernance territoriale en direction des OESS apparaît fragilisée par la prévalence de coordinations interinstitutionnelles diffractées de l'action publique. Marquées par une incohérence patente du système d'action local, il s'agit plutôt de gouvernances partielles, limitées, éclatées par secteurs ou champs d'activité (action sociale, santé, emploi-insertion, culture, sport, écologie, ...), significatives d'une spécialisation fonctionnelle qui ne favorise aucunement la constitution d'un écosystème territorial durable. Même si l'apport du *Pôle d'équilibre territorial rural* (PETR) en ingénierie territoriale est indéniable, sa prise en compte est très faible dans la définition et la mise en œuvre de politiques publiques locales censées croiser les enjeux du développement durable et les potentialités offertes par les OESS. Les conflits de légitimité entre acteurs politico-administratifs et la rationalité instrumentale de la régulation tutélaire-concurrentielle (réglementations, appels d'offre et appels à projet) laissent peu de place aux initiatives partenariales innovantes et aux OESS considérées comme périphériques.

Pour autant, l'impulsion et l'éclosion de projets partenariaux repérés montrent l'étendue des coopérations envisageables. Soulignons tout d'abord les effets de levier actionnés par un acteur majeur du Pays d'Arles, la Fondation Luma et son fonds de dotation, qui fait preuve d'intelligence territoriale en mobilisant des savoirs, des connaissances, des compétences dans l'objectif de révéler et valoriser des ressources territoriales dans le sens du développement durable. Cet acteur vient en appui technique des initiatives collectives d'OESS et favorise les processus d'apprentissage et d'échange, en assurant les trois fonctions combinées d'intelligence territoriale (Lemoisson, Tonneau, Maurel, 2016) : « la mise à disposition de l'information spatiale nécessaire à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets territoriaux, la création d'une dynamique de dialogue et de débat (qualifiant la participation), la structuration des articulations entre les acteurs impliqués ».

En répercussion, l'entrepreneuriat social collectif s'avère en plein essor dans les domaines couverts par l'écologie industrielle et l'économie circulaire. Caractéristiques des milieux innovateurs, les processus cognitifs sont cruciaux, déjà au cœur de la phase de révélation des ressources, à savoir « l'attribution par des individus d'une valeur nouvelle, liée à d'autres registres » (Torre, Vollet, 2016). La spécification des ressources suppose la combinaison de trois types de savoirs : savoirs des praticiens / de proximité, savoirs réflexifs, savoirs managériaux d'organisation et de coordination, dont le partage et la co construction impliquent des processus relationnels. Si « de petites boucles relationnelles vertueuses » - selon les termes d'un des acteurs de l'ESS rencontrés – sont à l'origine d'expérimentations territorialisées, les processus relationnels ne reposent encore que marginalement sur des lieux ou temps d'apprentissage collectifs, d'appropriation de la ressource et de construction de compromis. De plus, l'action sociale locale avec ses différentes organisations instituées (AMA, Abeilles, CSAPA-SOS, ..., Emmaus, ...) et les organisations de développement local et réciprocaire constituent un potentiel de valeurs et de créativité peu reconnu et peu sondé dans l'optique de structurer un écosystème territorial durable.

Bibliographie

AGGERI F., GODARD O., 2006, Les entreprises et le développement durable, *Entreprises et histoire*, 4, n° 45, p.6-19.

ALTER K., (2006), Social Enterprise Models and their Mission and Money Relationships, Nicholls A. (ed.), *Social Entrepreneurship. New Models of Sustainable Change*, Oxford University Press, p.206.

- AYDALOT PH. (dir.), 1986, *Milieus innovateurs en Europe*, Paris, GREMI.
- BENKO G., PECQUEUR B., (2001), Les ressources de territoires et les territoires de ressources, *Finisterra*, XXXVI, 71, p.7-19.
- BESSON-GIRARD J.-C., (2006), Remarques sur les fondements théoriques de l'autolimitation, *Entropia*, n° 1, Automne, p.22-33.
- BOSCHMA R., (2005) Proximity and Innovation: A critical Assessment, *Regional Studies*, 39: 1, p.61-74.
- Callon M., (1986), Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc, *L'Année sociologique*, vol. 36, p.169-208.
- COLLETIS G., GIANFALDONI P., RICHEZ-BATTESTI N., (2005), Economie sociale et solidaire, territoires et proximités, *RECMA – Revue Internationale d'Economie Sociale*, n° 296, p.8-25.
- COLLETIS G., PECQUEUR B., (2005), Révélation de ressources spécifiques et coordination située, *Economie et Institution*, n°6-7, 1^{er} et 2^{ème} semestres, p.51-74.
- COLLETIS G., PECQUEUR B., (2018), Révélation des ressources spécifiques territoriales et inégalités de développement, le rôle de la proximité géographique, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, vol. 5, p.993-1011.
- DAGHRI T., ZAOUAL H., (2006), *Économie solidaire et développement local : vers une Démocratie de Proximité*, Paris, L'Harmattan.
- DAVEZIES L., TALANDIER M., (2014), *L'émergence de systèmes productivo-résidentiels. Territoires productifs – Territoires résidentiels : quelles interactions ?*, La documentation française, 136p.
- DE PERTHUIS CH., (2014), Economie circulaire et transition écologique, *Annales des Mines*, 4, n°76, p.23-27.
- DEFOURNY J., NYSENS M., (2017), L'entreprise sociale, *Economie sociale et solidaire, Socioéconomie du 3^e secteur*, Louvain-la Neuve, De Boeck, p.221-259.
- FLIPO F., (2016), Développement durable : état des lieux, *I2D – Information, données & documents*, 1, vol. 53, p.30-32.
- FRANÇOIS, H., HIRCAK, M., SENIL, N., (2013), De la ressource à la trajectoire : quelles stratégies de développement territorial ?, *Géographie Economie Société*, n°3, vol.15, p.267-284.
- GIANFALDONI P., 2017, Le PTCE comme forme spécifique de polarisation : quels principes novateurs de structuration et de gouvernance ?, *RECMA – Revue Internationale d'Economie Sociale*, n°343, p.40-56.
- GOBERT J., BRULLOT S., (2017), La mobilisation du capital territorial pour le développement d'une logique d'écologie industrielle et territoriale, *Revue d'Economie Régionale & Urbaine – RERU*, N°5, décembre, p.881-904.

- GREFFE X., (2002), *Le développement local*, L'Aube, DATAR, Paris.
- JANIN. C., PEYRACHE-GADEAU V., LANDEL P.-A., PERRON L., LAPOSTOLLE D., PECQUEUR B., (2016), L'approche par les ressources : pour une vision renouvelée des rapports entre économie et territoire, Torre A., Vollet D. (Coord.), *Partenariats pour le développement territorial*, Editions Quae, p.149-163.
- KLEIN, R. A., (2014), Investigating Variation in Replicability: A "Many Labs" Replication Project, *Social Psychology*, 45 (3), 2014, p.142-152
- LACROIX G., SLITINE R., (2019), *L'économie sociale et solidaire*, PUF, Paris.
- LAIGLE L., (2013), Pour une transition écologique à visée sociétale, *Mouvements*, 3, n°75, p.135-142.
- LATOUCHE S., (2008), Pour une société autonome, *Entropia*, n° 5, automne, p.35-48.
- LEMOISSON PH. TONNEAU J-PH., MAUREL P., (2016), L'intelligence territoriale dans le bassin de Thau : un observatoire pour penser et piloter l'action, Torre A., Vollet D. (Coord.), *Partenariats pour le développement territorial*, Editions Quae, p. 59-73.
- MAILLEFERT M., ROBERT I., (2017), Nouveaux modèles économiques et création de valeur territoriale autour de l'économie circulaire, de l'économie de la fonctionnalité et de l'écologie industrielle, *Revue d'Economie Régionale & Urbaine – RERU*, n°5, décembre, p.905-934.
- MANCEBO F., (2007), Cultures, marquage territorial et appropriation du développement durable, *L'Information géographique*, 3, vol. 71, p.79-87.
- MASSARD N., TORRE A., (2004), Proximité géographique et innovation, B. Pecqueur et J.-B. Zimmermann (dir.), *Economie de proximités*, Lavoisier, Paris, p.155-183.
- ORANGE G., VATTEVILLE E., (2009), Le développement durable : de la rivalité à la convivialité, *Management & Avenir*, 9, n°29, p.191-207.
- PACHE A.-C., CHALENCON G., 2007, Changer d'échelle. Vers une typologie des stratégies d'expansion des entreprises sociales, *RECMA – Revue Internationale de l'Economie Sociale*, n°305, p.32-48.
- PECQUEUR B., (2000), *Le développement local*, Paris, La Découverte.
- PERROUX F., (1955), Note sur la notion de pôle de croissance, *Économie Appliquée*, vol. 1-2, p.307-320.
- RICHEZ-BATTESTI N., MALO M.-C., (2012), ESS et mutations organisationnelles, *RECMA – Revue Internationale de l'Economie Sociale*, n°325, juillet, p.36-47.
- TORRE A., (2015), Théorie du développement territorial, *Géographie, Economie, Société*, n°3, Vol.17, p.273-288.
- TORRE A., VOLLET D., (2016), Aux fondements du développement territorial, Torre A., Vollet D. (Coord.), *Partenariats pour le développement territorial*, Editions Quae, p.11-32.

ZIMMERMAN J-B., (2008), Le territoire dans l'analyse économique, *Revue française de gestion*, n° 184, p.105-118.